LE FEUILLET DE LA
Communauté Sarcelles

PARACHA
Vayetsé
379

HORAIRES | Entrée: 16h46 | Sortie: 17h56

DVAR THORA

Il est écrit dans notre *Paracha*: «*Il* (*Yaacov*) *arriva dans un endroit où il établit son gîte, parce que le soleil était couché. Il prit des pierres de l'endroit et les plaça sous sa tête. Et il passa la nuit dans ce lieu*» (Béréchit 28, 11). Rachi commente: «*Il en a formé comme une murette de l'apparence d'une gouttière autour de sa tête, car il avait peur des bêtes féroces*». Il y a lieu de demander: Pourquoi *Yaacov Avinou* n'a-t-il protégé que sa tête? Quelle que soit la manière dont on envisage les choses une difficulté subsiste. S'il avait confiance dans le Saint béni soit-Il pour qu'Il veille sur lui, il n'avait nul besoin de protection du tout pour sa tête; et s'il ne voulait pas s'en remettre au miracle, il aurait dû protéger également le reste de son corps! Sa tête, il est vrai, s'en serait trouvée préservée, mais les animaux sauvages auraient toujours pu s'en prendre au reste de son corps! Le *Saba de Khelm* apprend de cet épisode que, dans la réalité, chaque aspect de notre vie - notre santé, notre gagne-pain, notre survie même - est régi par le Ciel d'une manière miraculeuse. Bien entendu, l'homme est tenu de fournir les efforts qui lui incombent. Toutefois, il ne doit jamais perdre de vue que tout ce qu'il obtient provient en réalité d'*Hachem* et non de ses propres actions, aussi limitées soient-elles. *Yaacov* plaça donc des pierres autour de sa tête afin d'accomplir le devoir d'effort personnel qui lui incombait. Cependant, il savait que sa protection ne dépendait pas de ces pierres, mais qu'elle lui viendrait directement d'*Hachem*. Apportons également une explication plus profonde. Sur le verset: «*Le labeur de tes mains, tu le mangeras, tu seras heureux, le bien sera ton partage*» (Téhilim 128, 2), la *'Hassidout* explique que s'occuper de gagner sa vie ne doit être qu' «*avec le labeur de tes mains*», mais pas avec «*le labeur de ta tête*» c'est-à-dire, qu'il faut veiller à ce que la tête ne soit pas excessivement absorbée par les soucis de subsistance car l'homme doit consacrer son esprit à l'étude de la Thora et au Service divin et ce n'est que lorsqu'il se conduit ainsi que se réalise: «*tu seras heureux, le bien sera ton partage*». Ainsi, on peut expliquer la raison pour laquelle notre Patriarche *Yaacov* a protégé uniquement sa tête. *Yaacov Avinou* savait, en arrivant chez son oncle, qu'il aurait à travailler pour sa subsistance chez «*Laban l'Araméen*». Et c'est pourquoi il fit «*comme une murette de l'apparence d'une gouttière autour de sa tête*», c'est-à-dire qu'il préserva son esprit des préoccupations liées à la subsistance. Aussi, s'engagea-t-il à ce que sa quête de la Parnassa ne s'exerce qu'«*avec le labeur de ses mains*», tandis que son esprit demeurait libre pour l'étude de la *Thora* et l'accomplissement des *Mitsvot*. Cette protection de la tête contre les préoccupations et les influences du monde s'opéra précisément au moyen des «*pierres de l'endroit*». En effet, les pierres sont des êtres inanimés, dépourvus de toute vitalité propre. Dans le service de D-ieu, elles symbolisent le sentiment d'abnégation et l'acceptation absolue du joug divin, conformément à l'enseignement: «*Que mon âme soit comme la poussière devant tous*» (fin de la *Amida*). C'est pour cela que *Yaacov* a protégé sa tête précisément au moyen de pierres, afin d'écarter les soucis. En effet, pour pouvoir se consacrer aux affaires de la Parnassa et de ce monde sans que cela n'affecte l'esprit de l'homme, le Service de D-ieu fondé sur l'intelligence et les sentiments ne suffit pas à lui seul. Il est nécessaire d'y ajouter l'acceptation du joug divin dans un esprit d'abnégation et de soumission absolues, comparable à celui d'une pierre inanimée.

Collel

HALAKHA

1) Il faut se lever tôt le vendredi matin afin d'effectuer les préparatifs du *Chabbath*. Il est préférable de différer ses courses pour le *Chabbath* jusqu'au vendredi, afin que la bénédiction du *Chabbath* repose sur les achats effectués, comme il est écrit: «*Le sixième jour, ils apprêteront ce qu'ils auront apporté*» (Chémot 16,5). Il y a un aussi nécessité mystique à la chose. Cependant, si les articles risquent de faire défaut ou d'être de moins bonne qualité, ou que les préparatifs du *Chabbath* demandent du temps, on pourra faire ses achats dès le jeudi, ou même le mercredi s'il le faut, puisque l'émanation de la sainteté du *Chabbath* commence dès le mercredi.

2) À chacune de nos acquisitions pour *Chabbath*, il faut dire: «*C'est en l'honneur de Chabbath*». Par ces paroles, la sainteté du *Chabbath* imprègne la marchandise achetée. De même, à chaque action que l'on accomplit pour *Chabbath*, on dira: «*C'est en l'honneur de Chabbath*». Lorsqu'on fait ses achats ou autres préparatifs en vue du *Chabbath*, il est bon de dire: «*Haréni etc.*» (Voici, je m'en vais préparer le *Chabbath*, comme il est écrit: «*Le sixième jour, ils apprêteront ce qu'ils auront apporté*», afin de restaurer la racine de cette *Mitsva* dans les niveaux supérieurs. Que la bienveillance de *Hachem* etc.). Si on fait ses achats avant le vendredi, on ne mentionnera pas le verset: «*Le sixième jour etc.*» on dira simplement: «*Voici, je m'en vais faire des courses pour le Chabbath afin de réparer* [...] *Que la bienveillance de Hachem etc.*»

3) Toute la sueur de l'homme qui s'active aux préparatifs du *Chabbath* est utilisée par D-ieu pour effacer ses fautes, tout comme Il le fait avec les larmes versées par un homme sur ses péchés. C'est pourquoi il faut redoubler d'efforts en l'honneur du *Chabbath*. Le *Midrache Tan'houma* statue que l'honneur donné au *Chabbath* est préférable à mille jeûnes.

(D'après Choul'han Aroukh O.H Simane 250)

QUESTION *«A quoi font allusion le puits et les trois troupeaux que vit Yaacov lors de sa rencontre avec Ra'hel?»*

RÉPONSE

Il est écrit à propos du lieu de rencontre entre *Yaacov* et *Ra'hel*: «*... Il (Yaacov) vit un puits dans les champs; et là, trois troupeaux de menu bétail étaient couchés à l'entour, car ce puits servait à abreuver les troupeaux. Or la pierre, sur le rebord du puits, était grosse... Quand tous les troupeaux y étaient réunis, on faisait glisser la pierre de dessus le rebord du puits et l'on abreuvait le bétail, puis, on replaçait la pierre sur le rebord du puits...*» (Béréchit 29, 2-3). Cet épisode de la Thora contient un «secret (*Sod*)» concernant les «temps futurs» (relativement à l'époque de *Yaacov*) [**Ramban**]. Le terme «*Vayare*» (il vit), n'étant pas nécessaire à la compréhension du texte, il suggère donc que *Yaacov* a discerné les sept interprétations que recèle la vision du puits [**Chem Michmouël**] (à noter que le **Baal Hatourim** constate que le mot «*Béer*» – puits est mentionné sept fois dans cet épisode). Ces sept interprétations sont enseignées dans le *Midrache* [**Béréchit Rabba 70, 8-9**] (six au nom de *Rabbi 'Hama* fils de *'Hanina* et une au nom de *Rabbi Yo'hanan*). Rapportons ici, cinq de ces commentaires: **1)** «***Un puits dans les champs***»: Il s'agit du puits [qui suivait Israël dans le désert]. «***Et là, trois troupeaux de menu bétail étaient couchés à l'entour***», il s'agit de *Moché*, *Aaron* et *Myriam*. «***Car ce puits servait à abreuver les troupeaux***»: De ce puits, chaque [chef de Tribu] attirait l'eau vers sa bannière, sa Tribu et sa famille. Or, «***la pierre***, [sur le rebord du puits,] ***était grosse***», *Rabbi Hanina* dit: l'ouverture du puits était à peine aussi grande qu'un petit crible. Quand tous les troupeaux étaient réunis, on faisait glisser la pierre pendant la durée du campement. Puis on replaçait la pierre sur la margelle du puits, pendant les déplacements, le puits revenait à sa condition. **2)** «***Un puits dans les champs***»: Il s'agit de *Tsion* (le lieu du Temple). «***Et là, trois troupeaux***», ce sont les trois fêtes de pèlerinage. «***Car ce puits servait à abreuver les troupeaux***»: Ils y puisaient l'Esprit saint. «***La pierre était grosse***», il s'agit de la joie accompagnant l'acte de puiser l'eau [à *Souccot*]. «***Quand tous les troupeaux y étaient réunis, on faisait glisser la pierre***», ils découvraient le puits pour y puiser l'Esprit saint. «***On replaçait la pierre***», ils devaient ainsi attendre jusqu'à la fête suivante (pour puiser de nouveau l'Esprit saint). **3)** «***Un puits dans les champs***»: Il s'agit de *Tsion*. «***Et là, trois troupeaux***», ce sont les trois Tribunaux qui s'y trouvaient (à Jérusalem): l'un, sur la montagne du Temple, un autre, à la porte de l'enceinte (*Azara*) et un troisième, dans la «*loge de la pierre de taille*» (*Lichkat Hagazit*) [dans le Parvis]. De ces endroits, on faisait entendre la sentence. «***La grande pierre***», c'est le Grand Tribunal qui siégeait dans la «*Lichkat Hagazit*» et vers lequel se rassemblaient tous les «troupeaux» (les Tribunaux d'Israël) pour entendre le décret. «***On faisait glisser la pierre***»; on faisait connaître le verdict, puis «***On replaçait la pierre***», on arrêtait la sentence, une fois que la Loi totalement élucidée. **4)** «***Un puits dans les champs***»; Il s'agit de *Tsion*. «***Et là, trois troupeaux***», il s'agit des trois premiers royaumes (de l'Exil) [Babel, la Perse et la Grèce] qui se sont enrichis en pillant les dons consacrés, cachés dans les loges du Temple (c'est le sens de: «***on faisait glisser la pierre***»). «***La grande pierre***», C'est le mérite des Patriarches. «***Les troupeaux y étaient réunis***»; il s'agit du royaume de Rome qui rassemblait des populations venues de tous les pays du Monde et qui s'est enrichi en pillant les dons consacrés, cachés dans les loges du Temple. «***On replaçait la pierre***», [Les dirigeants de ce dernier royaume] restitueront [les biens des Juifs], lorsque, dans les temps futurs, le mérite des Patriarches sera rétabli. **5)** «***Un puits dans les champs***», il s'agit de la Synagogue (*Beth Haknesset*). «***Et là, trois troupeaux***», Ce sont les trois appelés à la Thora. «***Ce puits servait à abreuver les troupeaux***», et de là, on fait entendre la Thora. «***La grande pierre***», c'est le *Yetser Hara* (comme il est dit: «*Je vous donnerai un cœur nouveau, et Je mettrai en vous un esprit nouveau; J'ôterai de votre corps le cœur de pierre...*» - Ezéchiel 36, 26. Voir Soucca 52b). «*Quand tous les troupeaux y étaient réunis, on faisait glisser la pierre de dessus le rebord du puits et l'on abreuvait le bétail*», toute la Communauté vient et s'y rassemble pour écouter la Thora; le *Yetser Hara* est alors «retiré» (momentanément) du cœur des fidèles. «***On replaçait la pierre***», mais quand ils quittent la Synagogue le *Yetser Hara* et de retour.

RÉCIT

Il y a environ deux siècles et demi, un marchand de vin revenait de la foire. Sur son chemin, il prit dans sa carriole un pauvre malheureux qui habitait dans la même ville que lui. Ce dernier avait travaillé très dur afin de récolter un peu d'argent pour nourrir sa famille et, par précaution, il cacha sa bourse sous une des barriques de vin. Lorsqu'ils arrivèrent à Prague, le pauvre malheureux voulu récupérer sa bourse, mais il s'aperçut avec désespoir qu'elle avait disparu. Il accusa alors le marchand qui était le seul à avoir pu faire quelque chose. «*Tu n'as pas honte!*» Lui dit le marchand, «*c'est comme ça que tu me remercies de t'avoir permis de voyager dans la carriole!*» Ils se rendirent suite à cela, chez le *Rav* de la ville, le fameux *Rabbi Yéhezkiel Segal Lando*, plus connu sous le nom de son œuvre le *Noda BiYehouda*. Le *Rav* écouta les arguments de chacun des deux hommes, et dans sa grande sagesse il perçut quelque chose de trouble dans les paroles du marchand de vin. Il se tourna donc vers lui et lui dit: «*Je ne pense pas que ce soit toi qui aies volé la bourse!*» Le marchand fit un signe de la tête en guise d'acquiescement. Le *Rav* reprit: «*Mais dans ce cas, cela ne peut être que le cocher non Juif.*» Le *Rav* poursuivit: «*Et si c'est cela, tout ton vin devient impropre à la consommation!*» (Car un vin qui aurait été touché par un non Juif deviendrait inconsommable pour des Juifs d'après la Loi.) Le marchand, en entendant la sentence du *Rav*, faillit s'étouffer et son visage devint blanc à l'idée de perdre tout son vin. Il éclata alors brusquement en sanglot et avoua que c'était lui qui avait volé la bourse, et qu'il allait rendre la somme d'argent dans son intégralité. Le *Rav* lui répondit alors qu'il ne pouvait pas le croire et qu'il lui fallait avouer devant tous les membres de la Communauté qu'il avait volé la bourse afin qu'il accepte de revenir sur sa sentence. À contrecœur, le marchand s'exécuta, et seulement après cela, le *Rav* accepta de permettre son vin.

PERLE

Il est écrit dans notre *Paracha*: «*Lavan lui donna* (à *Yaacov*) *Ra'hel, sa fille, pour épouse* (après qu'il se soit marié avec sa sœur *Léa*)» (Béréchit 29, 28). Le fait d'avoir épousé deux sœurs et d'avoir ainsi violé une défense de la Thora [comme il est écrit: «*N'épouse pas une femme avec sa sœur: c'est créer une rivalité, en découvrant la nudité de l'une avec celle de l'autre, de son vivant* (tant que la première est encore vivante)» (Vayikra 18, 18)], est considéré comme une tache dans la piété de *Yaacov Avinou*, outre le fait que cela semble en contradiction avec l'affirmation du *Midrache* [**Béréchit Rabba 95**], selon laquelle les Patriarches ont accompli tous les *Mitsvot* de la Thora, Pour illustrer ce propos, le Talmud enseigne [**Pessa'him 119b**]: «*Le Saint, béni soit-Il, fera un banquet pour les justes le jour où Il manifestera sa grâce aux Enfants d'Its'hak* (à la fin des Temps). *Quand ils auront mangé et bu, une coupe de vin sera donnée à Abraham pour l'action de grâces. On lui demandera de dire l'action de grâces. Il répondra: 'Ce n'est pas à moi de la dire, car mon fils aîné a été Ichmaël'. On offrira la coupe à Its'hak, il leur dira: 'Je ne suis pas digne de dire l'action de grâces, car mon fils aîné a été Essav'. On offrira la coupe à Yaacov qui répondra: '**Je ne peux pas dire l'action de grâces parce que j'ai épousé deux sœurs à la fois, or ceci était destiné à être prohibé par la Thora**'. On dira alors à Moché: 'Prends-la, toi, et récite l'action de grâces', mais Moché répondra: 'Je ne dirai pas l'action de grâces, car je n'ai mérité d'entrer en Terre d'Israël ni vivant ni mort'. Ils diront à Yéhochoua: 'Prends la coupe et dis l'action de grâces', il répondra: 'Je ne prononcerai pas l'action de grâces, puisque je n'ai pas été jugé digne d'avoir un fils'... On dira alors à David: 'Prends, toi, et dis l'action de grâces'. Il répondra: 'Oui, je dirai l'action de grâces, et il convient que ce soit moi: J'élèverai la coupe des Délivrances et j'invoquerai le nom de l'Eternel* (Téhilim 116,13).» Rapportons trois explications pour tenter de résoudre la contradiction de *Yaacov*: **1)** Le **Ramban** suggère que les Patriarches accomplirent la Thora seulement sur la Terre d'Israël. Or, *Yaacov* se trouvait en dehors de la Terre Sainte (à *'Haran*) lorsqu'il épousa les deux sœurs. **2)** Le **Maharal** [**Tiféret Israël 20**] pense que les Patriarches n'ont accompli que les Commandements positifs (exprimant ainsi leur amour de D-ieu). Les Commandements négatifs (comme l'interdiction de se marier avec deux sœurs) n'ont été respectés qu'à partir du Don de la Thora. **3)** Le **Maharcha** [**Yoma 28b**] prétend que *Léa* et *Ra'hel* se sont converties avant leur mariage. Or, selon le principe qui stipule que «*le converti est considéré comme un nouveau-né*» [**Yévamot 62a**], les deux sœurs, suite à leur conversion, ont alors perdu tout lien de parenté, ce qui a ainsi permis à *Yaacov* de les épouser sans transgresser la Loi.

לעילוי נשמת

Josiane Esther Soria Bat Sim'ha *Sarah Bat Nouna* *Yaacov Ben Lisa*
Léonie Dabia Bat Julie Débora